

BULLETIN MUNICIPAL

Numéro : 18

ANNEE : 2013

Mois : MAI

Le mot du Maire

Sommaire :

Le mot du Maire

Histoire locale

**Informations
générales et
administratives**

**Vie de la
commune**

Libre expression

**La parole est aux
associations**



La fusion des deux communautés de communes, la communauté de communes de la Vallée du Serein (CCVS) et la communauté de communes du Chablisien est entrée dans une phase active. En effet, la future communauté sera officiellement en place le 1^{er} janvier prochain.

Différents groupes de travail (gouvernance, enfance, environnement, travaux) s'activent pour harmoniser nos fonctionnements respectifs. Dans certains cas, c'est relativement facile. Pour d'autres, ce sera plus long.

Plusieurs réunions entre maires des 2 communautés ont déjà eu lieu, au cours desquelles la volonté de travailler en bonne harmonie a été largement ressentie. C'est évidemment primordial et indispensable à la réussite de la fusion.

Quelques points - et non des moindres - ont d'ors et déjà été voté à l'unanimité. Le siège social de la future communauté de communes sera à la mairie de Chablis. Le siège administratif sera à Maligny dans les locaux de notre actuelle CCVS.

Cette future communauté de communes prendra le nom de « Communauté de communes du Pays Chablisien »

L'assemblée sera composée de 41 titulaires. La répartition sera la suivante : Chablis : 9 représentants ; Ligny : 5 représentants ; Maligny : 3 représentants ; Pontigny et Beines : 2 représentants ; les autres communes : 1 représentant.

Bien sûr toutes ces décisions doivent encore être entérinées par l'ensemble des Conseils Municipaux avant la fin juin.

Histoire locale



« Une histoire d'eau »

Informations générales et administratives

➤ **BUDGET**

Le conseil municipal a voté fin mars les 2 principaux budgets à savoir :

⇒ **Budget principal** : fonctionnement 311 022€ en recettes et en dépenses
Investissement : 338 891€ en recettes et en dépenses.

Parmi les programmes d'investissement, notons les sommes suivantes :

- 13 000€ pour l'aire de jeux
- 11 600€ pour la sécurisation de la traversée de Varennes (radars pédagogiques)
- 2 600€ pour le remplacement du matériel informatique au secrétariat
- 30 000€ pour des éclairages publics et extension basse tension
- 4 100€ pour une borne incendie
- 90 000€ pour le participation au budget commune du projet assainissement



⇒ **Budget assainissement** : la section d'exploitation s'équilibre à 133 509€ en recettes et en dépenses. La section investissement s'équilibre à 430 066€ en recettes et en dépenses

A noter en investissement, la somme de 390 000€ pour le lagunage et les travaux sur le réseau. Cette somme sera en partie financée par des subventions (120 000€ attendus) et par l'emprunt (180 000€ non encore engagés)

A noter également l'augmentation de la redevance assainissement qui passe de 0,95€ le m³ à 1,15€ le m³

➤ **ASSAINISSEMENT**

Le projet avance bien (enfin !).

Le bureau d'étude chargé du chiffrage a été désigné.

Le terrain devant recevoir la future lagune est en cours d'achat.

Les premiers travaux pourraient commencer avant- la fin de l'année et se terminer fin 2014, sous réserve bien sûr que les subventions espérées nous soient accordées sans trop de retard

➤ **MAISON DE SANTE**

Le projet est en bonne voie. Il a été inscrit au budget 2013 de la CCVS. Le groupe de travail composé d'élus et de professionnels de santé (les médecins du secteur, les infirmiers, le kiné, le pharmacien) travaillent activement au projet.

La maison de santé sera implantée non pas à l'école maternelle après son déménagement comme initialement prévu mais à la sortie de Ligny direction Chablis à côté du centre de secours et face au maxi-marché sur un terrain appartenant à la CCVS.

Cette structure outre 3 cabinets de médecin, un cabinet d'infirmiers, une salle de kiné pourra également accueillir ponctuellement d'autres professionnels de santé tels que diététicienne, ostéopathe,...

Elle sera opérationnelle fin 2014 – début 2015

➤ **TRANSPORTS SCOLAIRES**

L'offre de transport scolaire est une compétence du Conseil Général. Ce sont plus de 26 000 élèves qui sont transportés sur près de 500 circuits spéciaux et 24 lignes régulières. Cela représente un effort financier de 24 millions d'euros supportés par l'ensemble des contribuables.

A partir de la rentrée 2013, cette offre devient payante. Les inscriptions ont lieu entre le 6 mai et le 15 juillet et les tarifs sont les suivants :

Primaires : 90€ / Collège : 100€ / Lycées et Post Bac : 120€ / élèves internes : 76€ / élèves handicapés : gratuit.

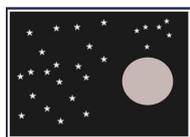
Une réduction de 50% à compter du 3eme enfant transporté est prévue pour les familles nombreuses.

Les familles recevront prochainement un courrier du conseil général avec les explications nécessaires

Vie de la commune

➤ **AGENDA**

Nuit des étoiles : L'association d'astronomie amateurs ASTROCENTREYONNE propose d'organiser sa 3eme nuit des étoiles le 10 août à Varennes. La soirée d'observation se déroulerait sur le stade municipal.



Nous avons répondu favorablement à cette demande. De plus amples informations vous parviendront ultérieurement.

14 juillet : Faute de participants en nombre suffisant, le repas avait été annulé, l'an dernier. Le conseil municipal réfléchit à savoir si cette journée est reconduite ou non.

➤ CIMETIERE

Vous l'avez peut être constaté, des fiches ont été posées devant certaines sépultures, 30 pour être précis. Il s'agit de concessions visiblement ou semblant être en état d'abandon, en mauvais état ou présentant un danger.

Selon la législation, ces concessions réputées abandonnées peuvent être reprises par la commune si :

- elles ont plus de 30 ans d'existence
- aucune inhumation n'a eu lieu depuis moins de 10 ans
- elles présentent un état d'abandon constaté 2 fois à 3 ans d'intervalle.

Durant ce délai, les familles peuvent soit s'engager à la remise en état de la concession, soit abandonner leurs droits sur la sépulture.

Cette procédure est officiellement engagée début juin 2013 ; elle se terminera donc en juin 2016.

Si vous avez des questions à propos de cette procédure, n'hésitez pas à nous contacter.



➤ DEJECTIONS CANINES

Cela peut être désagréable dans certains endroits fréquentés comme la place de l'école, autour de l'église, l'allée du cimetière ou le square....

Propriétaire de chiens, pensez à la solution « sachet ramasse crotte »
Ce sera plus agréable pour tous.



➤ RADARS PEDAGOGIQUES

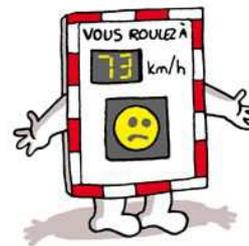
Les relevés tant côté école que côté église sont plutôt satisfaisants puisqu'ils laissent apparaître une vitesse moyenne de 38 km/h.

Bien sûr il y a toujours quelques automobilistes en excès de vitesse, mais c'est principalement la nuit que ces excès sont constatés.

Aux mêmes heures chaque jour sont relevés des vitesses allant jusqu'à 70km/h.

Plus de 30 000 véhicules traversent chaque mois Varennes dans un sens comme dans l'autre. Du 14 mai à 10h00 au 15 mai à 14h, 1350 véhicules sont passés.

Toujours est-il que ces radars nous fournissent des renseignements intéressants et ont une certaine efficacité sinon une efficacité certaine sur le comportement des automobilistes.



➤ SITE INTERNET

<http://www.mairie-varennes-89.com/>

Il est régulièrement mis à jour par Céline Benoist, conseillère municipale.

Avis aux associations : celles-ci peuvent communiquer leurs dates de manifestation et autres animations à la responsable du site ou par le biais de la mairie

The screenshot shows the website for 'Mairie de Varennes'. It features a navigation menu on the left with items like 'Accueil', 'Mairie', 'Services', 'le village', 'Se loger', 'location salle', 'Liens Pratiques', 'Agenda', and 'Météo'. A central banner reads 'Bienvenue à Varennes'. Below this, there is a 'Flash' section with a red box containing the text 'ATTENTION : changen'. The main content area provides information about Varennes, including its location in the Yonne department, its population of 300 inhabitants, and its altitude of 180m. It also mentions nearby locations like Ligny-le-Châtel and Auxerre. At the bottom, there is a Google Maps widget.

Libre expression

Cet endroit vous est réservé. Inscrivez-y vos remarques ou suggestions et retournez-le au secrétariat de Mairie.

➤ **ECOLE DE VARENNES**

Carnaval : les élèves ont défilé dans les rues de Varennes accompagnés de beaux clowns. Nous remercions des habitants pour leur accueil et pour leur générosité. Ce fut une agréable matinée.



Classe découverte : les élèves de Varennes, de Lordonnois et les CM1 de Ligny sont partis en Auvergne du 21 au 24 mai. Ils ont découvert les volcans, visiter Vulcania ou encore le plateau de Gergovie.

P'tit tour : Les élèves de Varennes et les CM1/CM2 de Ligny ont participé au P'tit Tour à vélo le 14 mai. Ils parcourront 40 km dans la journée et ont rejoint une centaine d'enfants d'autres écoles pour pique-niquer à Saint Florentin. L'après midi, ils ont fait un petit parcours qui passait par Bouilly et La Rue Feuillée.

Kermesse : La kermesse se déroulera le dimanche 9 juin à l'école de Ligny à partir de 14H. L'après-midi commencera avec le spectacle des élèves des écoles maternelles et élémentaires puis les enfants pourront s'amuser sur différents stands de jeux. A cette occasion, une tombola est organisée. Les enfants passent dans le village mais il est possible qu'ils ne passent pas partout. Si vous désirez des tickets, n'hésitez pas à passer à l'école pour en acheter ou alors vous pourrez en trouver en vente le jour de la kermesse.

➤ **TENNIS DE TABLE**

En ce printemps qui a du mal à s'installer, les équipes de tennis de table de Varennes sont à l'aube de savoir si l'année prochaine elles jouent en division supérieure ou inférieure. En effet le 3 mai nous jouons les barrages. 3 équipes sur 5 jouent pour monter en division supérieure, ce qui est satisfaisant ; 2 jouent pour ne pas descendre.

Une saison qui va s'achever par un bon repas avec tous les adhérents



➤ **US VARENNES**

La saison 2012/2013 va bientôt s'achever et nous espérons obtenir un résultat positif pour l'équipe Séniors de Promotion de District, ce qui serait une juste récompense pour les joueurs et leur encadrement. Avec la volonté que je connais aux joueurs, éducateurs et dirigeants, l'objectif devrait être atteint. A eux maintenant de placer la barre plus haute si « Dame Chance » est au rendez-vous.

Les équipes inférieures séniors subissent les absences pour cause de blessures ou indisponibilités des joueurs des équipes supérieures.



A noter les très bons comportements de nos équipes féminines, avec les U18 Ligue, en finale de la Coupe Régionale, qui aura lieu à Pouilly en Auxois contre Macon le 8 juin.

Côté garçons, les très bons résultats des équipes de jeunes, avec les U13 qui évoluent parmi les plus grands clubs de l'Yonne (AJA, Sens, Joigny, Tonnerre, ...)

Merci à nos sponsors, la municipalité de Varennes et le Conseil Général de l'Yonne.

Date à retenir : 6 juillet 2013 (40^{ème} anniversaire du Club)
Toute personne désirant participer à cet événement est priée de contacter soit Gilbert Cuneaz au 03.86.75.43.16 soit Philippe Petas au 03.86.47.56.38

➤ **COMITE DES FETES**

La randonnée prévue le 28 avril a été annulée en raison de manifestations semblables sur le secteur. Elle est reportée au dimanche 23 juin.

Cet hiver, nos après-midi récréatifs ont été appréciés, notamment grâce à la présence de M. CALVAO, propriétaire du magasin de jeux « Cartes sur tables » à Auxerre. Il a apporté de nombreux jeux, pour tous les âges, en expliquant les règles et en jouant avec tous. A poursuivre. Allez lui rendre visite dans sa boutique, il saura vous conseiller.

A bientôt à la randonnée....

La page histoire : Une Histoire d'eau

Par ses ondulations azur, le blason de Varennes illustre le lien existant entre le village et l'eau. Une simple promenade dans les rues et chemin de la Commune permet de voir que l'eau est omniprésente.

De multiples puits attestent la présence d'une circulation d'eau souterraine intense. A la croisée de la Grande Rue et de la Rue de la Fontaine, entre la Rue Haute et l'Allée du cimetière. De nombreux jardins laissent entrevoir des puits plus ou moins remarquables : la Rue Haute, la Rue à Denis, la Ruelle Vaillants, la Rue de Breuil etc.

D'autre part, certains noms de rue évoquent l'hydrométrie de Varennes : la Rue du Puit Cageot, la Rue aux Cannes ou au Canes selon les retranscriptions : s'agit-il des volatiles bénéficiant d'un point d'eau ou des herbes de la familles des roseaux qui affectionnent les endroits humides ? La Rue de la Fontaine est moins ambiguë, quant à la rue du puits de la Treux, elle rappelle la fonction agricole de ces points d'eau naturels.

D'autres points d'eau attirent l'œil du promeneur. La fosse de Breuil en direction de Carisey est la dernière mare visible. Cette fosse fut louée à des particuliers par bail jusqu'en 1907. Dans les années 60 un permis de pêche réservé aux habitants de la commune était mis en place. Il y avait en outre la mare de la Bredauche ou le Gué (Rue aux Cannes) qui a été comblée dans les années 60, et la mare du Crout Batiau localisée à l'emplacement de la station d'épuration.

A la surface et tout autour de la commune, des rus permettent l'écoulement des eaux : le Ru Aultin, face à l'ancienne carrière route de Besançon ; le Ru de Forterre, à l'ancienne décharge ; le Ru des Ventes, entre Varennes et Jaulges le long du camp et enfin celui des Noues qui se jette dans le ru des Ventes.

L'intervention de l'homme est à l'origine d'autres endroits comme le lavoir (voir page d'histoire du bulletin municipal n°7, mai 2010) ou les auges route de Chéu. La construction de cet abreuvoir communal à la « Treille » date de mai 1896 (pour 250 francs de l'époque). Le 2 juin 1912 Varennes demande à la Préfecture l'autorisation de poser une canalisation pour alimenter ces 2 auges. Le 23 avril 1957 il est décidé de goudronner leur emplacement.

Sur ou plus exactement sous la place de l'école a été crée le 19 février 1948 une réserve d'eau pour les incendies. Par ailleurs, le réservoir d'eau situé sur le chemin après la rue Haute, en direction de Ligny le Châtel est la propriété de l'Armée. En effet, il a été construit pour l'alimentation en eau des camps militaires de Varennes, Jaulges et Chéu. Le réservoir semi-enterré a une capacité de 12000m³.

Nul doute que les drains, valorisant les terrains agricoles ont accentué cette circulation comme l'atteste l'importance des eaux claires lors de relevés effectués l'année passée. Les futurs travaux d'assainissement ont aussi pour but de répondre à cet impératif : séparer les eaux usées des afflux irréguliers d'eaux claires.

L'eau potable est arrivée à Varennes après un avant projet datant de février 1939. L'eau distribuée provient de la station de pompage du Moulin des Fées qui est acheminée au château d'eau de Méré. Par arrêté préfectoral du 12 mai 2009, la station « Source du Moulin des Fées » fait partie des 5 captages icaunais retenus pour application du Grenelle de l'environnement. (Zone de captage protégée).

Notons enfin que les eaux jouent historiquement un rôle de frontière. Le ru des Prés, fixe la limite du territoire de Varennes et à ce titre les limites entre les territoires Senon et Lingon durant l'Antiquité. Comme bien souvent cette limite se retrouve au Moyen Âge et sépare les évêchés de Sens et de Langres.

Brûlage des déchets verts à l'air libre

C'EST INTERDIT POURQUOI ? POUR QUI ?

PARTICULIERS



DÉCHETS CONCERNÉS : tontes de pelouse, tailles de haie, élagages, débroussaillages.

AGRICULTEURS VITICULTEURS

Le préfet peut autoriser le brûlage de ces déchets, mais aussi l'écoquage et le brûlage dirigé, par arrêté préfectoral.
(articles D615-47 ET D681-5 du code rural)



LES DÉCHETS VERTS AGRICOLES ne sont pas concernés par cette interdiction.

ÉLU

SOLUTIONS DE SUBSTITUTION À PRIVILÉGIER :

- le compostage individuel
- le paillage avec broyat
- la collecte sélective en porte-à-porte ou en déchetterie
- la valorisation collective par compostage ou méthanisation



ENTREPRISES D'ESPACES VERTS ET PAYSAGISTES

- ALTERNATIVES RÉGLEMENTAIRES :**
- Broyage sur place
 - apport en déchetterie
 - valorisation directe



DÉCHETS CONCERNÉS : tontes de pelouse, tailles de haie, élagages, débroussaillages.

SERVICES TECHNIQUES



DÉCHETS MUNICIPAUX CONCERNÉS : tontes de pelouse, tailles de haie, élagages, débroussaillages, déchets biodégradables de jardins et de parcs.

POURQUOI C'EST INTERDIT ?

Le brûlage génère des émissions de nombreuses substances toxiques pour l'homme et contribue largement à la dégradation de la qualité de l'air.

Le brûlage est interdit toute l'année* : en zone urbaine, en zone péri-urbaine et en zone rurale lorsqu'existe un système de collecte et/ou une déchetterie.
* article 84 du règlement sanitaire départemental type